

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**



Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique

**RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi**

GUIDE DE RÉDACTION DU RAPPORT D'AUTOÉVALUATION D'UN PROGRAMME DE FORMATION

Avant-propos

Ce guide se veut un outil de soutien à l'intention des personnes impliquées dans la rédaction du rapport d'auto-évaluation d'un programme de formation (initiale, approfondie ou continue) des Institutions d'enseignement supérieur, publiques et privées, au Mali. Il comprend des éléments de référence et des informations pratiques pour l'élaboration de ce rapport.

Pour toute question ou demande d'accompagnement de la démarche d'auto-évaluation (présentation de la démarche, précision du sens des critères d'évaluation, aide à l'élaboration du rapport d'auto-évaluation, lecture critique, etc.), le comité d'auto-évaluation peut contacter le Chef de Département chargé de l'évaluation des programmes de formation à l'AMAQ-SUP.

Plan de rédaction du rapport d'autoévaluation

Le rapport d'auto-évaluation est une pièce capitale de l'évaluation d'un programme car il permet au comité d'expertise de fonder son appréciation et constitue la base du plan d'action visant l'amélioration et le développement du programme. Le temps consacré à la rédaction de ce rapport est donc un moment privilégié pour réfléchir à la valeur et à l'avenir du programme. Toutes les opinions exprimées par les membres des différents corps associés au programme doivent y être reflétées.

1. Page de présentation

- Nom du programme évalué
- Noms des personnes ayant contribué à la rédaction
- Date

2. Sommaire

3. Liste des acronymes, sigles et abréviations

4. Préambule

- Présentation du contexte de l'évaluation (Université / Faculté / DER)
- Rappel des objectifs spécifiques de l'évaluation
- Nom du/de la responsable de l'évaluation du programme
- Constitution du comité d'auto-évaluation
- Brève description de la démarche d'auto-évaluation

5. Fiche descriptive du programme

Cette fiche devrait réunir les informations qui permettent d'identifier le programme et de connaître ses principales caractéristiques.

6. Appréciation des dimensions/domaine de la qualité

Pour chaque dimension, réaliser une analyse critique basée sur les références et les critères d'évaluation établis et étayée par divers documents et données (inclus en annexe). Il s'agit de déterminer pour chaque critère s'il est considéré « atteint » ou « à améliorer » et d'expliquer cette appréciation par une interprétation factuelle, dans un texte de longueur variable.

7. Bilan des forces, faiblesses, opportunités et menaces du programme

Cette section permet d'identifier les atouts du programme et les aspects qu'il peut améliorer, en tenant compte des conditions internes et externes (actuelles ou potentielles) de son développement.

8. Propositions pour le développement et l'amélioration du programme

Ces propositions devraient permettre au programme de tirer profit des opportunités et de répondre aux menaces identifiées. Elles devraient également refléter les objectifs généraux et spécifiques fixés lors de la séance d'introduction.

Les propositions précisent :

- les objectifs ciblés, par ordre de priorité ;
- les actions concrètes à entreprendre pour les atteindre ;
- les moyens et ressources nécessaires ;
- le(s) responsable(s) et
- les échéances prévues.

Ces informations peuvent être rassemblées dans un tableau.

9. Annexes

La totalité des données brutes et des documents consultés est annexée. Il est opportun de numéroter les annexes, de les présenter dans l'ordre de leur mention dans le texte et de les accompagner d'une liste récapitulative. Il doit en être de même pour les éléments de preuve.

Il peut également être judicieux d'utiliser un système de renvoi pour faciliter la lecture électronique.

Enfin, il est préférable que les documents servant à étayer plusieurs critères n'apparaissent qu'une seule fois, puis soient désignés par une référence.

Au-delà de la simple description, l'analyse critique est nécessaire. Le rapport d'autoévaluation est un document à la fois synthétique et exhaustif. L'utilisation de tableaux et de renvois aux annexes peut s'avérer pertinente. Le style et la présentation du rapport (numérotation des sections, pagination, etc.) doivent être cohérents malgré la diversité des personnes impliquées dans la rédaction. Le nombre de pages du document est fixé à trente (30) sans les annexes.

Le rapport d'auto-évaluation doit parvenir à l'AMAQ-SUP, par voie électronique et en format PDF, après validation par les organes de gouvernance du programme concerné.

Dès sa réception à l'AMAQ-SUP, le rapport d'autoévaluation fait l'objet d'une première analyse par le Chef de Département concerné en vue de s'assurer de sa recevabilité.